L'Egalité de Roubaix-Tourcoing

ROUBAIX

Nos bureaux de Roubaix, 45, RUE DE LA GARE, sont ouverts au public, tous les jours, de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. Téléphone 351.17.

Toutes les insertions doivent être remises en nos bureaux l'avant-veille du jour de la parution, avant 14 heures.

AVIS A NOS CLIENTS CORRESPONDANTS DÉPOSITAIRES

Il est obligatoire pour toute personne remettant un ordre de publicité destiné à notre journal, à nos bureaux ou à l'un de nos représentants, quel qu'il soit (correspondants, dépositaires, etc...), de se munir de sa carte d'identité dont le numéro doit être inscrit au bas de chaque ordre contenant la publicité à insérer.

D'autre part, nous invitons nos clients qui nous transmettent leurs ordres par correspondance, à inscrire très exactement leurs nom et adresse.

UNE ROUBAISIENNE EST TROUVÉE MORTE A TOURCOING

Samedi matin, vers 11 h. 30, on a trouvé, à l'angle des rues de la Blanche-Porte et du Sentier, à Tourcoing, le cadavre d'une femme paraissant âgée d'une cinquantaine d'années. Cette personne ne portait sur elle aucun papier d'identité mais l'enquête permit d'établir qu'il s'agissait d'une Roubaisienne, Mme Pierre Ménard, née Marie Obled, 55 ans, domiciliée rue de la Vigne, cour Leroy, 3.

Après les consultations d'usage, le corps a été transporté au dépôt mortuaire de l'hôpital.

COMMENT NÉGOCIER LES BONS DU TRÉSOR ?

Nous informons nos lecteurs que la Banque E. Meeschaert, 10, rue du Curé ROUBAIX, achète et vend les bons d'Armement, Bons de la Défense, etc... à toutes échéances. Cet établissement effectue aussi tous remboursements et renouvellements, immédiatement et sans frais.

Exploit d'ivrognes

Dimanche soir, entre 19 h. 30 et 21 h. 30, des individus ont brisé, à l'aide d'une chope, la vitrine des établissements Verplancke, 119, rue du Grand-Chemin. Préjudice : 1 000 francs.

M. Durieux, concierge de cet établissement, a déposé plainte et une enquête est ouverte au 2e arrondissement.

Au sujet de la vente du beurre

La Mairie communique :

« Nous rappelons aux consommateurs qu'ils ont jusqu'à ce soir, lundi 13 janvier, pour s'inscrire chez les commerçants de leur choix. Ceux qui ne seraient pas inscrits risqueraient d'être privés de leur ration de beurre.

Les commerçants déposeront leur liste de clientèle mardi 14 janvier, salle Wattremez, rue de l'Hospice dans l'ordre alphabétique et aux heures suivantes : A, B, C, de 8 h. 30 à 9 h. 30 ; E, F, G, de 9 h. 30 à 10 h. 30 ; H, I, J, K, L, de 10 h. 30 à 11 h. 30 ; L, M, N, O, P, Q, de 14 h. 30 à 15 h. 30 ; R, S, T, U, de 15 h. 30 à 16 h. 30 ; V à la fin, de 16 h. 30 à 17 h. 30.

Pour permettre le contrôle de leur inscription, les commerçants voudront bien préciser la quantité de beurre que leur a alloué le Comité de gestion des produits laitiers.

Sociétés et Comités

SYNDICAT DE L'HABILLEMENT. — Le secrétaire informe les parents ou épouses dont le fils ou mari syndiqué est prisonnier qu'un premier secours leur sera attribué. Se présenter le mardi 14, jeudi 16 et samedi 18 janvier, de 14 h. à 18 h. au Bureau du Syndicat, Bourse du Travail, boulevard de Belfort, 2e étage, porte 9, muni de la carte syndicale 1939 de l'intéressé et d'une pièce justifiant qu'il est prisonnier.

ETAT CIVIL

Naissances : Denise Martin, rue d'Ivry, 60 ; Bernard Ballenghien, rue Fosse-aux-Chênes, 63.

Décès : Adèle Dierickx, 49, rue L. Decottignies, 66 ans ; Joséphine Beau, Vve Boone, 76 ans, 17, rue Franklin ; Marie Gevaert, Vve Tomme, 87 ans, rue Saint-Jean, 52.

CROIX

Avis aux détenteurs de chevaux ou mulets prêtés ou loués par l'autorité allemande

La Mairie nous communique :

« Les personnes à qui la Feldkommandantur 569 a loué des chevaux ou des mulets et les personnes qui ont emprunté à l'Autorité allemande des chevaux de butin de guerre se présenteront à la Mairie, 1er étage, bureau de la Population avant le 15 janvier 1941, munies des contrats de louage de ces chevaux, en vue de leur livraison le 16 janvier, de 9 à 12 h. à la Caserne Saint-Ruth à Lille. Des sanctions étant prévues pour les personnes qui ne présenteraient pas les chevaux ou mulets visés ci-dessus, nous prions instamment les intéressés de se présenter dans les délais fixés ».

Aux allocataires militaires

Les allocataires militaires sont priés de se présenter à la Mairie, bureau militaire, le mardi 14 janvier, munis de leur ancien titre, pour retirer le certificat de paiement du 1er trimestre 1941.

Le ravitaillement

Il sera mis en vente chez les épiciers à partir de mardi 14 janvier les rations de sucre de décembre contre tickets 3 et 4. Les rations contre tickets 5 et 6 ne peuvent être délivrées actuellement.

D'autre part, il sera mis en vente chez les droguistes de la Ville, à partir de mercredi prochain 15 janvier : cristaux de soude : 200 gr. par personne ; savon mou : 175 gr. par personne.

L'Assemblée de la Société de Secours Mutuels « La Saint-Pierre »

Dimanche à 10 h. 30, au Café St-Pierre, place Saint-Pierre, s'est tenue l'assemblée générale de la Société de Secours Mutuels « La Saint-Pierre ».

La réunion était présidée par M. Gibon, président de l'Union des Mutilés et Réformés de Roubaix et ses cantons, entouré de MM. Paul Delannoy-Roussel, président d'honneur de la Saint-Pierre ; H. Duquesnois, et G. Mesplomb, vice-présidents de la société.

M. Gibon rendit hommage au président défunt M. Pierre Polleveys. Il salua ensuite la présence de M. Paul Delannoy-Roussel, le généreux président d'honneur de la St-Pierre. Lecture est donnée du procès-verbal par le secrétaire général, et du bilan financier, lesquels sont approuvés par l'assemblée. M. Gibon commente les dernières instructions ministérielles concernant l'administration des sociétés de Secours Mutuels. Lecture est donnée des lettres de MM. Duquesnoy et Watteau par lesquelles ces deux membres posent leur candidature à la présidence. M. Gibon fait procéder au vote. Le dépouillement donne les résultats suivants : M. H. Duquesnois, 51 voix ; M. Watteau, 5 voix ; un bulletin nul.

(Photo privée)
M. H. Duquesnoy
Président

M. Gibon déclare M. Duquesnois président de la Saint-Pierre et le félicite.

M. P. Delannoy-Roussel remercie M. Gibon de son concours en cette journée et félicite à son tour le nouveau président.

M. H. Duquesnois, le nouveau président, est membre de la Saint-Pierre depuis 30 ans, il exerçait les fonctions de vice-président depuis 20 ans. Il était le collaborateur dévoué de son prédécesseur M. Polleveys ; il est membre du Conseil d'Administration de la Caisse d'Assurances Sociales No 32, de la Mutualité Maternelle Croisienne, de l'Union des Sociétés de Secours Mutuels de Roubaix.

En 1936, il recevait la médaille d'argent de la Mutualité ; il est titulaire de la médaille d'argent de l'Encouragement au Dévouement.

M. Duquesnois conduira cette belle société de mille membres vers des destinées aussi prospères que celles qu'elle a connues jusqu'ici.

WASQUEHAL

LES « SOUPES POPULAIRES » COMMENCERONT AUJOURD'HUI MARDI

Les cuisines populaires fonctionneront à partir de ce mardi 14 et les distributions d'aliments aux familels indigentes ayant reçu la carte d'admission auront lieu les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, à 11 h., aux quatre lieux ci-après : pour le Centre, ancienne salle de classe, rue Hoche ; pour le Noir-Bonnet, au réfectoire de la Filature du Nord, rue Pasteur ; pour le Capreau, salle annexe, rue de Roubaix et pour la Planche-au-Riez, au magasin Vandermersch, rue Carpeaux.

Ces distributions se feront contre remise des tickets à prix réduit que les assistés devront se procurer chaque samedi de 14 h. 30 à 16 h. 30 à la salle des fêtes, rue Jean Macé, pour le Centre ou à la salle annexe, rue de Roubaix, pour le Capreau et la Planche-au-Riez.

BUREAU DE PLACEMENT ET DE CHOMAGE

Nous donnons ci-après les jours et heures d'ouverture du bureau municipal de placement et de chômage installé nouvellement 16, rue des Lilas (quartier Pharos) pour les communes de Flers et Wasquehal. Pour le chômage, le bureau est ouvert tous les jours, sauf le vendredi, de 9 h. à midi. Pour les inscriptions au bureau de placement, tous les jours, de 14 à 17 h., excepté le samedi dont la fermeture est fixée à 16 heures.

État Civil. — Naissance : Maurice Laneeuw, 295, rue de Marcq.

Association Sportive Wasquehalienne. — Les inscriptions pour la culture physique et le football pour la section des Minimes sont reçues chaque mardi et jeudi à partir de 18 h., au siège, café Roelens, 51, rue Delerue où les séances de culture physique ont lieu sous la direction d'un moniteur expérimenté les jeudis et vendredis, à 18 h.

HEM

Réunion générale du Comité d'Entr'aide

Le Comité d'Entr'Aide a tenu son Assemblée générale le Samedi 11 Janvier, à 16 h., Salle de la Mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Après quelques paroles de bienvenue et de pieuses pensées à l'égard de ceux qui souffrent ou vivent au loin des leurs, M. le Maire passe la parole aux Secrétaire et Trésorier pour la lecture des rapports moraux et financiers qui sont ensuite adoptés.

Pendant le cours de l'hiver 1939-1940, 157 familles ont reçu chacune 50 kilos de pommes de terre ; 151 familles, 100 kilos de charbon ; 120 familles, des vêtements, lainages, layettes ; 24 enfants des mobilisés ont reçu chacun 1 bon de viande d'une valeur de 50 francs, à l'occasion de leur communion.

Après les événements de Mai, le Bureau s'est constitué rapidement et a pu réussir à confectionner 400 colis destinés aux prisonniers.

Un secours de 100 fr. a été alloué aux veuves et aux mères des soldats « Morts pour la France ».

La situation que vous présentera ensuite notre trésorier, M. Campagne, vous permettra de remarquer que nous devons l'augmentation de notre trésorerie à la générosité et au dévouement de plusieurs de nos concitoyens qui organisèrent des jeux, etc.

Notre Comité a été choisi pour représenter l'œuvre du « Secours National » dont le délégué officiel pour notre ville est M. Van den Bruwaene.

Le trésorier, M. Campagne, donne ensuite lecture du rapport financier.

Recettes. — 1. Souscriptions et dons divers : 48.766 fr. 95 ; 2. Quêtes à la sortie des messes : 11.637 fr. 55 ; 3. Jeux et collectes : 3.628 fr. 80 ; 4. Tronc déposé en mairie : 69 fr. 85. Soit, total des recettes : 64.103 fr. 15.

Dépenses. — 1. Mandats aux mobilisés de 1939 : 10.600 fr. ; 2. Dons en charbon, pommes de terre, etc. : 14.214 fr. 60 ; 3. Dons en lainages, etc. : 9.474 fr. 80 ; 4. Frais d'imprimés : 348 fr. 95 ; 5. Colis aux prisonniers : 21.904 fr. 45. Soit, total des dépenses : 56.542 fr. 80.

Il reste ainsi disponible se décomposant comme suit : Caisse d'épargne Roubaix : 2.771 fr. 10 ; Caisse : 4.790 fr. 10 ; G. Boussemart : 148 fr. 85 ; Bons de denrées non réglés : 150 fr. Soit : 7.560 fr. 35.

Contributions directes. — M. le Contrôleur des Contributions directes sera de passage à la mairie le jeudi 16 janvier et se tiendra à la disposition des Contribuables de 14 h. 30 à 16 h.30. Il invite tout particulièrement les commerçants ayant apporté des modifications à leur exploitation à lui rendre visite en vue de la mise au point de leur patente de 1941.

ANNAPPES

RENARDS A DEUX PATTES

Des plaintes contre inconnus ont été déposées entre les mains de la gendarmerie de Roubaix par MM. Charles Chuffart, 45 ans, cafetier-cultivateur, 23, route de Tournai, qui dans l'après-midi, a constaté la disparition de 18 poules et 7 coqs qui se trouvaient dans un enclos situé près de son habitation. Préjudice : 2.000 francs.

Par M. Maurice Deruelle, cultivateur, 13, rue Pasteur, à qui on a volé au cours de la nuit, 10 poules d'une valeur de 500 fr. Les voleurs ont pénétré dans la cour de M. Déruelle en enjambant une clôture donnant carrière Delporte.

Dans les deux cas les têtes des bêtes jonchaient le sol.

Par M. Georges Dupont, 32 ans, journalier, 1, boulevard Montalembert qui constata la disparition de 6 lapins d'une valeur de 300 fr. qui se trouvaient dans un clapier situé derrière son habitation.

Des enquêtes sont ouvertes et tout porte à croire qu'elles comporteront d'ici peu un dénouement heureux.

SAINT-ANDRÉ

Le ravitaillement

La population est informée que la distribution des tickets, par application de la carte de distribution de pommes de terre, se poursuivra le mardi 14, à la Mairie, de 9 h. à midi et de 14 à 17 heures.

Se munir de la carte individuelle de rationnement.

Encore un vélo volé. — M. Emile Vermerch, âgé de 38 ans, demeurant rue de Lille, à Quesnoy-sur-Deûle, qui avait laissé son vélo à la porte d'un établissement de la rue de la Gare, ne le retrouva plus à sa sortie.

LOMME

Fugue

Les jeunes Watterlot Rénal, 14 ans, 229, rue Jean Jaurès et Jules Desoalier, 14 ans également, 278, rue Henri Ghesquière, ont quitté hier leur domicile pour se rendre comme de coutume en classes, et n'ont plus reparu chez eux. Toutefois, Mme Watterlot mère, a trouvé sous sa porte un papier écrit de la main de son fils dans lequel le gamin lui fait part qu'ils partaient pour Compiègne et Paris ensuite, et qu'ayant de l'argent ils ne seront pas de retour avant 15 jours.

Le vélo était parti. — André Vanheye, demeurant cour Desailly, 9, à Lambersart, avait déposé son vélo contre le mur d'un immeuble, rue Henri Bailleux, au Marais. Quand il revint il trouva un «clou» en remplacement de sa machine. Il a porté plainte.

Avis aux chômeurs

Les bénéficiaires des secours de chômage (cartes roses), sont informés que le pointage aura lieu le mercredi 15 janvier 1941, à l'école G. Sand, rue Poissonnier et qu'il s'effectuera dans l'ordre suivant :

Du numéro 1 au numéro 850, de 14 h. 30 à 15 h. 30 ; du numéro 851 au numéro 1.800, de 15 h. 30 à 16 h. 30 ; du numéro 1.801 à la fin et aux nouveaux inscrits, de 16 h. 30 à 17 h. 30.

Il est rappelé aux intéressés que toute absence au pointage entraînera la radiation immédiate des secours pour la 1re quinzaine de janvier.

Les chômeurs qui ont repris le travail dans la période du 1er au 15 janvier et qui n'ont pas encore remis le certificat de reprise du travail, sont priés de le faire parvenir pour cette date s'ils veulent toucher ce qu'il leur est dû.

Prière de respecter l'horaire du paiement.

ALLOCATIONS MILITAIRES

Les paiement du coupon de la 1re quinzaine de janvier aura lieu les :

Jeudi 16 janvier, à 8 h., Nos 1 à 50, de 10 h. à 11 h. 30 ; 51 à 80, à 14 h. ; 81 à 250, de 16 h. à 17 h. 30. 251 à 350.

Vendredi 17 janvier, à 8 h., Nos 351 à 550 ; de 10 h. à 11 h. 30, 551 à 730 ; à 14 h., 731 à 930 ; de 16 h. à 17 h. 30 931 à 1.100.

Samedi 18 janvier, à 8 h., Nos 1.101 à 1.300 ; de 10 h. à 11 h. 30, 1.301 à 1.480 ; à 14 h., 1.481 à 1.680 ; de 16 h. à 17 h. 30. 1.681 à la fin.

Les allocataires doivent prendre note qu'ils ne seront payés qu'aux dates indiquées sur le présent avis.

Probité. — Mlle Thérèse Lhuissier, 98, rue du Marais, avait perdu un porte-billets renfermant une certaine somme d'argent. Les enfants Fruit et Vanpoucke, demeurant 206 et 207, rue Henri Ghesquière, ont trouvé ce porte-billets et ils l'ont déposé au commissariat de police. De ce fait Mlle Lhuissier a pu rentrer en possession de son bien, et elle a récompensé les enfants.

HELLEMMES

Coopérative des Cheminots. — Les membres de la section des œuvres sociales de la Coopérative des Cheminots sont invités instamment à passer dans leur succursale ou au siège de la société, pour paiement de leur cotisation de l'année 1940 (se munir du carnet bleu), faute de quoi ils s'exposeront à perdre leur droit sur les allocations de décès ou de naissance.

Les ayants droit peuvent se présenter au siège pour le paiement de la prime de naissance ou de décès.

Basket-Ball. — Championnat du Nord :

Juniors A : Ecole d'Apprentissage d'Hellemmes bat la Saint-André, par 44 points à 2.

Ecole d'Apprentissage d'Hellemmes bat B.C. Ascq par forfait.

Juniors B : Ecole d'Apprentissage d'Hellemmes bat Kuhlmann Sports La Madeleine par 28 points à 7.

En match amical B.C. Ascq (senior) bat E.A.A.H.2 par 42 pts à 36.

FACHES-THUMESNIL

Service du ravitaillement. — Les habitants ne possédant pas de réserves alimentaires et en particulier des pommes de terre, pourront s'en faire délivrer 2 kg. par personne au prix de 2 fr. le kg. chez M. Weyenberghe, 37, rue Gustave Delory à Thumesnil.

Les acquéreurs devront déposer chez le vendeur, une note écrite indiquant leur nom, adresse et numéro de carte d'alimentation ; le fait de se rendre acquéreur de pommes de terre équivaut à l'acceptation tacite de tolérer le contrôle domiciliaire par la Police, qui s'assurera de la non existence de réserve de pommes de terre.

Pour éviter le stationnement, les modalités de vente vous seront indiquées ultérieurement.

Professions ambulantes. — Les personnes exerçant les professions ci-après, sont invitées à se présenter à la Mairie (Commissariat de Police), le plus tôt possible pour renseignements à fournir.

1° Marchands ambulants titulaires du récépissé prévu à l'article 1er de la loi du 16 juillet 1912 ;

2° Forains titulaires du carnet prévu à l'article 2 de la dite loi ;

3° Nomades titulaires du carnet anthropométrique.

Les intéressés devront se munir du récépissé du carnet sus indiqué.

RONCHIN

L'Assemblée générale de l'Union Sportive Ronchin

Le 5 janvier dernier, à 10 h. 30, a eu lieu dans la salle de Réunions du siège, Café Duponchelle, l'assemblée générale extraordinaire de l'Union Sportive Ronchin. Elle se tint sous la présidence de M. Maurice Milleville, assisté de MM. Louis Delval, secrétaire, et Francis Stragier, secrétaire adjoint.

En ouvrant la séance, le président excusa le président d'honneur, M. Wallaert, empêché, et M. Choréau, frappé par un double deuil récent. Puis il remercia les membres présents d'être venus si nombreux à la réunion. Il remercia également les membres de la Commission qui, chacun dans leur compétence, apportent leur dévouement à la cause du club et félicita les joueurs pour leur bonne tenue dans les divers championnats, et leur demanda de persévérer afin de maintenir leur classement actuel qui permet les plus grands espoirs d'emporter la coupe tant désirée par chaque équipe. Puis il remercie MM. Ghesquière, maire, et Géraert, adjoint, d'avoir bien voulu prouver, par leur présence que la Municipalité n'est pas indifférente aux questions touchant le sport.

M. Milleville donna ensuite la parole à M. le Maire, qui promit, dans la mesure du possible, le concours entier de la Municipalité.

Puis la parole est donnée au secrétaire, M. Louis Delval, qui procède à la lecture des statuts modifiés et harmonisés avec les récents décrets-lois.

Après explications données sur ces nouveaux statuts, ces derniers sont adoptés à l'unanimité.

M. Level, trésorier, donne ensuite le compte rendu de la situation financière qui est excellente. Le rapport financier est également adopté à l'unanimité.

On procède enfin au renouvellement de la Commission par bulletins secrets.

Les membres élus se sont réunis ensuite pour former leur bureau.

La séance est levée à 12 heures.

Les cartes de lait. — D'après les instructions préfectorales, les parents des enfants ayant droit au lait doivent présenter chaque jour au fournisseur qu'ils ont choisi le ou les talons de cartes de lait dont ils sont détenteurs.

En raison des difficultés croissantes pour l'approvisionnement en lait, cette disposition est susceptible d'être bientôt appliquée rigoureusement.

En conséquence, les parents qui ne sont pas encore venus retirer les talons établis au nom de leurs enfants sont invités à le faire sans nouveau retard à l'Ecole Jules Ferry, rue Lamblin, de 9 h. à 11 h. 45 et de 14 h. 15 à 17 h. 30.

Voirie. — Le Maire rappelle aux habitants que le règlement de voirie interdit par temps de gelée l'écoulement des eaux dans les fils d'eau bordant la chaussée. De plus, la glace existante doit être brisée et mise en tas de façon à ne pas gêner la circulation, soit à 0 m. 50 de la bordure. Toute contravention sera constatée et sanctionnée.

Chevaux du butin de guerre. — Le maire porte à la connaissance des détenteurs de chevaux ou mulets prêtés par l'armée allemande ainsi que tous les chevaux et mulets du butin dont le droit de propriété n'est pas fixé, qu'ils doivent amener ces animaux à la caserne Saint-Ruth, à Lille, le 14 janvier, à 10 heures.

Ces détenteurs sont priés de faire parvenir en mairie, dans le plus bref délai, les contrats de louage de ces chevaux.

Les chevaux de chaque commune devant être présentés ensemble, un lieu de rassemblement sera convenu.

Les personnes qui ne présenteraient pas leurs chevaux seront rendues responsables et punies.

Récupération des ficelles. — Les cultivateurs de la région détenteurs de ficelles-lieuses usagées peuvent les remettre contre reçu aux établissements Caucheteux, agréés.

Ces reçus donneront droit, au cours de la prochaine campagne à la fourniture d'une quantité de ficelles neuves dont l'importance sera fixée en temps utile.

MONS-EN-BARŒUL

Mise en congé de captivité. — Le Maire fait connaître qu'il vient de recevoir les instructions relatives à la constitution des dossiers de mise en congé de captivité des pères de famille de quatre enfants et fils aînés de quatre enfants mineurs dont le retour est nécessaire pour parer à un état critique de leur famille.

Les parents des prisonniers de guerre se trouvant dans cette situation, sont donc informés qu'ils peuvent se présenter à la Mairie pour la constitution de ces demandes. Se munir du livret de famille et de l'adresse précise du prisonnier.

ALLENNES-LES-MARAIS

Aux cultivateurs. — Sur la demande des autorités supérieures allemandes, les cultivateurs ayant livré, soit de la paille, du foin, du blé, du seigle, avoine, etc... à des troupes de passage ou à des troupes stationnées, sont priés d'en faire la déclaration à la Mairie par écrit et par catégorie ; avoir soin d'indiquer la date d'enlèvement, la quantité exacte et le montant. Faire également connaître si la livraison a été faite contre paiement ou sans bons de réquisition. Les demandes déposées après le 15 courant seront refusées.

Occultation des lumières. — Il est rappelé que, dorénavant, l'éclairage bleu est à utiliser pour les endroits publics dont les sorties donnent directement au dehors.

Acte de probité. — Le jeune Lenglet Robert a trouvé entre Herrin et Allennes une superbe pièce de toile qu'il s'est empressé de déposer à la Mairie. Celle-ci a été réclamée par son propriétaire.

MARCQ-EN-BARŒUL

M. Charles Delecroix, Adjoint au maire, a démisionné

En date du 31 décembre dernier, M. Charles Delecroix, adjoint au Maire de Marcq-en-Barœul, a adressé sa démission à M. Bailly, Maire, ainsi qu'à M. le Préfet du Nord. Chargé par M. Bailly, Maire, de s'occuper d'une façon active de l'importante question du ravitaillement de la Ville depuis le 1er novembre 1940, M. Charles Delecroix qui, dit-il, ne se sentit pas soutenu suffisamment pour réaliser sa tâche, vient d'adresser au Maire une lettre lui donnant les raisons principales qui motivèrent sa décision.

Cette démission sera, sans nul doute, vivement regrettée par la population marcquoise, d'autant plus que depuis 1935, M. Charles Delecroix avait apporté une précieuse sollaboration à la ville de Marcq, en réorganisant d'une façon complètement désintéressée, les services incendie, ambulance, transports, etc...

LILLE

LES NOUVELLES DE LA VILLE

UNE VOITURE TAMPONNÉE

Samedi vers 8 h., une collision s'est produite à l'angle des rues Eugène Jacquet et du Château, entre un tramway Mongy et un camion hippomobile de l'Entreprise de Transports Vion, rue Rabelais, à Lille, conduit par le charretier Callard Léon, même adresse. Il n'en est résulté que des dégâts matériels aux deux véhicules. L'échange des noms a été fait par le gardien de la paix auxiliaire Bléquit.

RESPECTEZ LES CHATS

Procès-verbal a été dressé à l'encontre de M. A., 14 ans, pour vol d'un chat commis au préjudice de M. Gruson Adrien, demeurant à Lille. L'animal, tué et dépouillé, a été retrouvé au domicile du jeune homme, 54 rue des Bois-Blancs. L'inculpé a déclaré qu'il avait tué le chat dans le but d'en faire un civet. Il a été laissé en liberté et invité à se tenir à la disposition de la Justice.

PLAINTES POUR PILLAGE VOLS DE VELOS, COUPS ET BLESSURES, VOLS DIVERS

Des enquêtes sont ouvertes sur plaintes de : Mme Cuvillier, née Vervacke Marie, 25 rue Turgot à Lille, pour pillage de son habitation, commis durant son évacuation entre le 15 mai et le 4 juin 1940. Préjudice : 7.000 frs.

— M. Woloskowsky Joseph, 25 rue Gounod à Lille, pour vol d'une bicyclette estimée 320 frs, commis le 2 courant, contre la façade d'une boucherie, rue Eugène Jacquet.

— Mlle Buisine Elise, 29 rue Pierre Legrand, à Lille, pour coups et blessures contre son concubin Wallaert Raymond, même adresse qui lui a porté des coups le 9 courant.

— M. Kos Ignace, demeurant à Hellemmes, 44 rue Faidherbe, pour vol de sa bicyclette d'une valeur de 1.000 frs, commis hier vers 11 h. 0, dans le couloir du bureau de placement, 125 Bd de la Liberté à Lille.

— Mme Mathias, commerçante, 42 rue Pierre Legrand à Lille, pour vol d'une paire de pantoufles valant 62 frs, commis hier à l'étalage de son magasin.

— Mlle Malaquin René, 73 rue de Boucher de Perthes, à Lille, pour vol d'un billet de 50 marks, commis hier, entre 10 h. 30 et 11 h., dans le salon d'essayage de la Maison Peltat, 52 rue de Béthune où elle est occupée.

— Mme Falempe, née Leroy Suzanne, demeurant à Orchies, 67 rue de la Foterne, pour vol de son sac à main contenant des pièces d'identité et des cartes de ravitaillement, commis hier vers 15 h. 35, sur le comptoir du rayon de l'alimentation des Etablissements « Monoprix », rue de Béthune.

— M. Bentaix Emile, négociant en café, 119 rue de Lille, à La Madeleine, pour vol de sa voiture automobile, marque « Renault », type A.5.Z.1, immatriculée 6719.M.D.6, commis hier entre 19 h. 40 et 19 h. 50, face au Cinéma situé rue des Ponts de Comines. Les services habituels ont été avisés.

Le concert de gala de la Société du Conservatoire et des Concerts Populaires

C'est devant une salle comble qu'eut lieu dimanche à 2 h. 30, au Grand-Théâtre, le Concert de gala de la Société des Concerts du Conservatoire et des Concerts Populaires réunis, sous la brillante et experte direction de M. **Edmond Gaujac**, directeur du Conservatoire de Lille, chef à la fois savant et rempli d'un bel enthousiasme pour la cause de l'art musical. Il est désirable que, dans un but d'éducation, de nombreuses auditions de ce genre soient données. C'est là une nécessité au point de vue expansion de la belle musique.

Le concert de dimanche, excellemment composé, a véritablement été une superbe démonstration de la valeur de nos musiciens enfin groupés et réconciliés, sous la baguette d'un chef ardent et rempli de compétence. L'enthousiasme de la salle fut grand et se manifesta en longs et renouvelés applaudissements.

On entendit d'abord la belle ouverture du « **Roi d'Ys** », de notre concitoyen Edouard Lalo, page dramatique, toute en contrastes tendres et fougueux, palpitante d'émoi et où passe le grand souffle de la mer grondante. Superbe et vibrante interprétation. Dès cette audition, **M. Gaujac** et son orchestre avaient gagné la partie. Les acclamations du public le leur prouvèrent bien.

On goûta ensuite la « **Symphonie Espagnole** », de Ed. Lalo, où l'on apprécia notamment la virtuosité et la belle sonorité du violoniste Robert Hecquet, puis le « **Siegfried Idyll** », de Richard Wagner, page toute murmurante de sève printanière et de suavité orchestrale. M. Gaujac a su rendre de ce morceau charmant la délicate poésie qui s'en exhale.

Non moins réussie fut l'interprétation de la « **Symphonie en Ré Mineur** », de R. Schumann, œuvre difficile en son large développement et toute de délicate finesse pourtant.

Enfin, pour terminer, nous pûmes goûter trois fragments de la « **Damnation de Faust** », de notre génial Berlioz ; l'étrange, fantasque et inquiétant « **Menuet des Follets** », la féerique et enchanteresse « **Danse des Sylphes** » aux sonorités éthérées, impalpables, fluidiques, et la célèbre « **Marche Hongroise** » qui, en un savant crescendo, s'exaspère en éblouissement sonore. Quand il est interprété comme il le fut dimanche, avec un irrésistible élan, ce morceau magistral a le don de faire se dresser le public en un véritable mouvement d'enthousiasme. Félicitations à M. **Gaujac** et à ses musiciens pour ce beau concert dont nous escomptons le renouvellement, en une ère de réconciliation et de bonne entente mutuelle.

V. B.

ARMENTIÈRES

Les contraventions

La police a dressé procès-verbal à trois cyclistes pour infraction au code de la route : à deux cyclistes qui roulaient de front et à un cycliste sur trottoirs.

LE FOOTBALL

Dimanche il y avait la foule des grands jours au stade pour le match championnat entre la J.A.A. et Excelsior. Les Armentiérois ont battu leurs vaillants adversaires par 3 à 1.

CHAPELLE-D'ARMENTIÈRES

C'est défendu. — Les gendarmes ont dressé une contravention à un boucher de la localité pour avoir tué un veau sans autorisation.

EN BELGIQUE

MENIN

Deux jeunes gens d'Halluin pris en flagrant délit de vol

Vers 17 h., un garçon de 7 ans remarqua que deux jeunes hommes volaient des objets dans la maison de vente « Sarma », rue de Lille, et avertit une des vendeuses. Celle-ci prit les voleurs en flagrant délit.

Les jeunes gens G. H., et D. D., âgés de 16 ans, demeurant tous deux à Halluin, rue Chemin d'eau, étaient déjà bien chargés ; le premier fut trouvé en possession de trente objets volés et son compagnon dix.

Les jeunes voleurs qui promettent, furent remis entre les mains de la police.

M. Marcel Coël, commissaire adjoint de police, dressa procès-verbal.

La lutte contre le commerce usuraire. — L'inspecteur de police, M. Arsène Desmet, en service dans la rue de Lille, constata que chez plusieurs négociants, les marchandises n'étaient pas pourvues du prix. Ils furent pris en contravention et procès-verbal fut dressé.

GHELUWE-LEZ-MENIN

Un accident de la circulation fait deux blessés

Dans la matinée, deux autos furent obligées de virer à droite, afin de laisser descendre les voyageurs du tramway qui venait d'arriver.

A la suite de ce mouvement, les deux véhicules montèrent sur le trottoir, à hauteur de la Maison Leys-Callewaert, et accrochèrent deux personnes, G. Callemeyn, demeurant en la Maison du Peuple, fut relevé avec une fracture de la jambe et des blessures sur tout le corps. Il fut transporté dans une clinique à Ypres. Son beau-frère fut également blessé sur tout le corps, mais après avoir reçu les soins nécessaires d'un médecin, il fut conduit chez lui.

WARNETON

Deux hommes tués par un train

Le nommé Vanvleteren, 26 ans, originaire de Bitheim (Belgique), revenait des mines françaises avec un chargement de charbon. Il était accompagné d'un gamin de 16 ans. En arrivant au passage à niveau du « Beau Coin », territoire de Warneton et situé entre les gares du Pont Rouge et du Touquet, il n'aperçut pas le train de 6 h. 30 du matin qui arrivait.

Le camion fut mis en pièces et les deux hommes furent tués sur le coup.

WERVICQ-LEZ-MENIN

UNE FEMME BLESSÉE PAR UNE AUTO

L'autre soir, Léontine Degrande, âgée de 46 ans, demeurant à Marquette, retournait chez elle en bicyclette. Arrivée à hauteur du « Pigeon blanc », elle fut tamponnée par une auto. On la releva avec une épaule démontée.

TOURCOING

Nos bureaux de Tourcoing, 3, RUE FIDÈLE LEHOUCQ, sont ouverts au public, tous les jours de 8 à 12 heures et de 14 à 18 heures. (Tél. 4.25)

Toutes nos insertions doivent être remises en nos bureaux, l'avant-veille du jour d'insertion, AVANT MIDI.

FEUILLETS D'HISTOIRE

DEUX GRANDS INCENDIES A TOURCOING... IL Y A 3 SIÈCLES

L'incendie est et fut de tous temps l'un des fléaux redoutables, surtout dans les grandes agglomérations, et Tourcoing n'y échappa pas au cours de son histoire.

Il est vrai qu'aux temps des toits de chaume, le danger de propagation était considérable.

On pa pour qu'au XVIIe et au XVIIIe siècles, notre ville paya un lourd tribut au fléau.

Ce furent d'ailleurs les incendies les plus considérables enregistrés dans les annales de la ville.

Au XVIIe siècle

Le 16 avril 1607, le lendemain de Pâques, au soir, « furent brûlées quelque 80 maisons par la chandelle d'un yvrogne mal gardé, de manière que les bourgeois de Tournay qui estoient de garde en virent les flammes de dessus le rempart ».

Plusieurs habitants, ruinés, furent réduits à la mendicité.

Et l'on vit l'un des principaux sinistrés obtenir de l'Evêque de Tournai la permission de mendier en ces termes : « Permission de mendier pour le diocèse à la table des pauvres à Jacques Deltombe qui perdit tous ses biens à l'incendie de Tourcoing le 16 de ce mois, où périrent 92 maisons ».

Quelques années plus tard, un nouvel incendie, moins important toutefois, réduisit en cendres une grande partie de la place. Au cours du sinistre fut détruit le moulin au tan qui était fort utile aux tanneries de la ville.

Et cent ans plus tard

Le 11 juin 1711, le jour de l'octave de la Fête-Dieu, il y avait à Tourcoing, selon la coutume, procession avec exposition solennelle du Saint Sacrement sur la Grande Place.

Une compagnie de soldats français, de passage, lui faisait escorte. Au moment de la bénédiction, sur l'ordre de leurs officiers, ils tirèrent deux salves de mousquetons.

Malheureusement, la bourre enflammée de leurs fusils alla retomber sur les toits de chaume des maisons.

Personne ne s'aperçut d'abord du danger, mais à peine la procession était-elle rentrée dans l'église qu'un terrible incendie éclatait qui se propagea d'autant plus rapidement que presque toutes les maisons étaient couvertes en chaume.

Le fléau « consomma, comme dit une requête du bailly, plus de 262 maisons avec une infinité de marchandises, métiers et ustensiles de manufactures et causa une perte de plus d'un million ».

Cette requête du bailly eut pour résultat que le roi exonéra de la moitié les impôts des habitants de la ville.

Une première organisation de lutte

A la suite de cet incendie, le magistrat édicta des prescriptions obligeant les habitants à remplacer leurs toits de paille par des ardoises ou des tuiles. Comme cela arrive bien souvent, cette sage mesure souleva un tollé de protestations et, en 1724, un intendant prit un arrêté très sévère confirmant ces prescriptions de prudence élémentaire.

Enfin, par ailleurs, le magistrat de Tourcoing et celui de Roubaix passèrent un accord pour se prêter un secours mutuel en cas de sinistre. Un cavalier, parti du lieu du fléau, devait aller prévenir la ville voisine où le tocsin sonnait, puis les couvreurs, charpentiers et autres gens de métiers de rendaient sur la place où ils recevaient des seaux de cuir, des échelles, des crochets... et couraient vers le lieu du sinistre.

*Mais comme toute peine mérite salaire, il était dit : « Le magistrat du lieu où le malheur sera arrivé indemnisera les ouvriers charpentiers, couvreurs, maçons, avant qu'ils av